

TRANSMIS LE 22/06/24
REÇU LE 22/06/24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 23/06/24
EXÉCUTOIRE LE 23/06/24

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie – AM/MC/PR/SB

ARRETE PERMANENT n° 24-396

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION INSTAURATION DE DEUX STOP RUE HAMELIN AU CARREFOUR DE LA RUE HENRI FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 225 et R 226.

VU le trafic automobile **Rue Hamelin**, celui-ci étant de nature à compromettre la sécurité et la commodité de la circulation, notamment au niveau de la rue Henri.

CONSIDERANT la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation **Rue Hamelin** sera réglementée par l'instauration de deux STOP, au carrefour de la Rue Henri, FRANCONVILLE-LA-GARENNE,

ARTICLE 2 :

La signalisation du présent arrêté sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa signature.

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

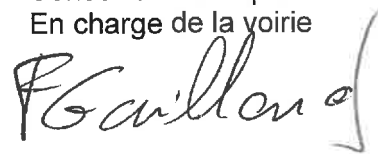
En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 6 :

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Centre technique Municipal, Syndicat Emeraude, S.C.H.S., Société des Cars Lacroix, Service Communication de la Ville.

Fait en Mairie, le **SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la voirie



Caractère Exécutoire

Le 13 juin 2024



Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

D. Alain VERBRUGHE

Acte à classer

ARR24-396

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-12T10-23-28.00 (MI253548313)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240607-ARR24-396-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ARRÊTÉ PERMANENT - RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
- INSTAURATION DE DEUX STOP RUE HAMELIN, A LA RUE ARRETOUR
DE LA RUE HENRI, FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Date de décision : 07/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 24-396 TECH.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/06/24 à 10:23

Date 12/06/24 à 10:23

Date 12/06/24 à 10:30

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

